

## Compte rendu du CTL du 20 avril 2021

Les audios à la DGFIP sont simplement des séances de spiritisme modernes !



“Quelqu'un essaye de communiquer avec nous”  
“Êtes vous là ?”  
“On ne vous entend pas !”  
“Y'a bruit de fond ! Merci de couper vos micros”

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de la directrice départementale en audio conférence.

FO lit une déclaration liminaire. La directrice répond qu'elle est particulièrement attachée aux mesures de prévention et au bon respect de celles-ci. Elle rappelle la nécessité absolue de porter le masque, d'être particulièrement vigilant dans les espaces de restauration ou de convivialité en plus de ces gestes barrières. Elle ajoute que le télétravail est une mesure de prévention efficace dans la mesure où elle conduit à réduire la présence de collègues au bureau.

Elle ajoute qu'elle comprend que le télétravail à 100 % peut créer un sentiment d'isolement et précise que les chefs de service doivent veiller à faire des points réguliers avec les télétravailleurs pour maintenir le « sentiment d'appartenance » de groupe.

Concernant l'organisation de la campagne IR, elle estime que celle-ci est conduite de manière pragmatique. La promotion de l'accueil par téléphone et l'accueil sur RDV est faite. La directrice ajoute que ce n'est pas une usine à gaz mais une adaptation au contexte actuel qui semble répondre à l'accueil des usagers.

Le Fonds De Solidarité est prioritaire pour la DGFIP et elle confirme que notre rôle est très bien rempli, plus de 29 millions ont été versés depuis le début. Le contrôle a priori est fait en fonction d'une grille d'analyse risques puis le contrôle a posteriori est effectué par le PUC et la BCR au travers de contrôles voire des signalements.

### **1. Approbation des PV des CTL des 19 novembre 2020, 11 décembre 2020, 19 janvier 2021 et 25 janvier 2021 (vote)**

Les représentants FO DGFIP ont approuvé les PV des CTL des 19 novembre 2020, 11 décembre 2020 et 25 janvier 2021. Ils se sont abstenus sur le PV du 19 janvier 2021 n'ayant pas siégé à ce CTL de 2nde convocation sur les EFS.

### **2. Compte rendu du budget 2020, perspectives 2021 (pour information)**

Le compte rendu du budget 2020 est présenté. Notre direction a bénéficié d'une dotation globale de fonctionnement totale de 1 263 369 €. Cet exercice a été conduit dans de bonnes conditions. L'intégralité de l'enveloppe allouée a été utilisée sans reliquat sur l'unité opérationnelle (0,08 € restants) .

Compte tenu de la crise sanitaire traversée, de nouvelles dépenses sont apparues et notamment :

- l'augmentation des prestations de nettoyage de nos locaux (payées alternativement avec les crédits du CHSCT)
- la prise en charge d'un vigile afin d'assurer la gestion du flux d'usagers de la Cité administrative de Chaumont,
- une augmentation du poste "téléphonies" pour pouvoir permettre la tenue d'audio et de visio conférences en période de crise,
- l'achat d'importants stocks de matériel de protection (masques, écrans plexiglas, gel hydroalcoolique, ...)

De gros investissements informatiques ont été réalisés au cours de l'année 2020. Ainsi, de nombreux ordinateurs portables ont été livrés tout au long de la crise sanitaire pour permettre de développer le télétravail. Pour info, leur coût budgétaire a été supporté par l'administration centrale. Mais la direction a supporté les frais liés au déploiement du télétravail (souris, adaptateurs, câbles, chargeurs, blocs d'alimentation, ...).

Le déménagement de la direction rue de Lorraine a conduit à de nombreux réaménagements.

**FO demande à la direction le coût de ses travaux et leurs modalités de prise en charge.**

Le coût du déménagement a été non négligeable. La direction n'ayant pas les chiffres exacts, elle nous les communiquera. Elle ajoute qu'un abondement complémentaire avait été attribuée par la DG en fin d'année 2019.

**FO demande le devenir des bâtiments rue Bouchardon.**

La direction répond que le dispositif de remise aux domaines a été effectué et qu'il a la charge de le vendre. Le Pôle de Gestion Domaniale doit missionner le Pôle d'Évaluation Domaniale afin de définir la destination du bien.

La DDFIP reste gestionnaire du bâtiment durant l'année qui suit et continue à effectuer la maintenance immobilière.

La direction a poursuivi sa politique d'acquisition de matériel ergonomique au profit des agents (fauteuil, lampadaires basse luminosité, souris ergonomiques, ...). Des travaux ont été entrepris sur les éclairages des espaces de travail afin d'améliorer le confort visuel des agents.

Des stores ont également été déployés pour permettre de répondre aux fortes chaleurs dans certains bureaux.

Concernant les économies réalisées, le poste frais de déplacement s'est considérablement réduit en raison du contexte.

**FO constate que les restructurations permettent, à nouveau, à la DDFIP Haute-Marne de faire des économies conséquentes sur les postes de fonctionnement.**

La direction répond que les principales économies ont été effectuées via la pandémie qui a profondément modifié les habitudes.

### **Perspectives 2021**

L'exercice prévisionnel n'est pas évident car il est difficile d'englober tous les aléas et notamment cette année avec un exercice imposé avec la crise sanitaire qui risque de durer.

Le maintien des mesures exceptionnelles prises en termes d'hygiène et sécurisation des locaux aura un impact budgétaire important.

Concernant les dépenses métier, le poste lié aux frais bancaires, de justice, affranchissement a été revu à la hausse en comparaison avec 2020.

Le poste informatique a été revu à la baisse pour tenir compte de la centralisation de certaines commandes de matériel informatique mais la direction s'adaptera aux besoins.

Pour les dépenses de fonctionnement courant, une évolution à la baisse cependant si le besoin d'achats de produits de désinfection, d'EPI était nécessaire, il sera revu à la hausse.

### **3. Concentration de l'ensemble du recouvrement forcé des créances patrimoniales au sein des SIE (pour information)**

Les actes et déclarations déposés au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement n'étaient pas toujours accompagnés du bon moyen de paiement.

De ce fait, certains actes et déclarations déposés hors délais, entraînaient des pénalités d'assiette. Les régimes de faveur accordés lors du dépôt de certains actes et déclarations pouvaient également faire l'objet de déchéances nécessitant une action en recouvrement forcé. Le contrôle de ces actes et déclarations entraînant la prise en charge de droits supplémentaires et de pénalités et le SPFE ne possédant aucun module de recouvrement forcé, il avait été mis en place un partage de compétences en matière de recouvrement forcé entre les SIE et le SPFE afin de répartir la charge des nouveaux flux, les stocks déjà pris en charge restant au sein des SIE.

Le partage de cette compétence ayant pris fin le 1er décembre 2020, le recouvrement forcé des créances patrimoniales étant intégré en totalité dans la chaîne de traitement Medoc/RSP, il a été décidé qu'il serait transféré au SIE de Haute-Marne, dans une logique de centralisation de cette mission.

**FO demande à combien s'élève la volumétrie et la charge de travail en Équivalent Temps Plein car le SIE est déjà extrêmement sollicité avec le Fonds De Solidarité sans ajout de personnel voire un sous-effectif latent.**

Concernant le stock transféré au PRS, il y avait 5 créances. **FO estime que cette réponse est plus que réductrice et que la charge de travail transférée du SPF-E au SIE n'est pas anodine.**

La direction répond en minimisant la volumétrie réelle de la charge de travail et sans apporter de réelle réponse.

### **4. Modification du lieu de dépôt des déclarations et actes d'engagement relatifs à la taxe vénale des immeubles détenus en France (TTVI ou taxe de 3%) pour les entreprises étrangères non établies en France (pour information)**

La direction présente le dispositif :

- Les entités juridiques qui ont leur siège en France continueront, pour le dépôt de ces déclarations, de relever de leur service des impôts du lieu du principal établissement (y compris la Direction des Grandes Entreprises (DGE) lorsque cette dernière est compétente) ;
- les entités juridiques qui n'ont pas leur siège en France déposeront ces déclarations auprès du service gestionnaire compétent pour leurs autres impôts, hors impositions locales, et ce, quel que soit le nombre d'immeubles détenus. À défaut d'assujettissement à d'autres impôts ou taxes (hors impositions locales), la TVVI sera déposée auprès du service des impôts des entreprises étrangères de la Direction des impôts des non-résidents (SIEE de la DINR )



**FO demande combien d'entreprises sont concernées pour notre direction, ajoutant ironiquement, qu'elle espère avoir la réponse vu le nombre d'absences de réponses à nos questions depuis le début du CTL.**

**La direction répond qu'elle n'a pas la réponse !!!**

## 5. Bilan campagne IR 2020 (pour information)

La direction rappelle que la campagne IR 2020 s'est tenue dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire et du confinement national mis en place le 17 mars 2020. Les guichets ont été fermés jusqu'au 22 mai puis les services ont ré ouvert progressivement à compter du 25 mai en privilégiant l'accueil sur rendez-vous.

Cette campagne s'est orientée vers un accueil à distance via téléphone, E-contact, BALF usagers et prises de rendez-vous téléphoniques pour les SIP avec une mobilisation de renforts : PUC, BCR (RDV téléphoniques, questions complexes), Direction (traitement e-contacts , RDV téléphoniques questions PAS).

Sur les 67 131 foyers éligibles à la déclaration automatique, 34 762 (soit 51,78 %) ont modifié ou complété les informations présentées et ont déposé une déclaration en ligne ou papier.

A noter également que le recours au télétravail a permis une nouvelle répartition des tâches car les agents placés en télétravail ont, en effet, apporté leur soutien aux agents en présentiel, qui ont par conséquent pu accorder la priorité à l'accueil téléphonique et aux travaux de gestion.

La gestion de l'accueil sur rendez-vous et le traitement des e-contact ont été confiés aux télétravailleurs.

Pour information, 216 usagers ont été reçus en 2020 (contre 13936 en 2019). Le nombre d'appels téléphoniques est passé de 11 226 à 18 077, les e-contacts de 1211 à 2345 auxquels s'ajoute BALFUS, 1653 messages.

**FO intervient car les agents des SIP ont démontré leur grande capacité d'adaptation lors de cette campagne hors norme.**

**FO demande le nombre de retraitement de déclarations.** La direction répond qu'il y a très peu de rectifications et pas d'explosion du contentieux.

**FO évoque la campagne IR 2021 qui s'avère déjà extrêmement compliquée notamment en matière de gestion de l'accueil du public qui s'avère problématique en raison d'un effectif en présentiel réduit.**

La direction est consciente que cette campagne demande une organisation particulière, celle-ci suit finement le nombre d'appels téléphoniques, le nombre de personnes qui se présentent spontanément, le nombre de RDV.

Elle ajoute que les premiers chiffres de la campagne 2021 correspondent à une période de 8 jours de campagne. S'agissant de l'accueil physique au fil de l'eau, 590 personnes se sont présentées. Pour information, en 2019, 1920 personnes.

Sur les appels décrochés, en 2019, 2352 appels et 1479 en 2021.

**FO répond qu'il convient de relativiser ces chiffres car il y a de moins en moins de collègues pour assurer l'accueil donc le ratio accueil physique et collègues présents est très important.**

La directrice répond que la présence de vacataires critiquée par FO permet de soulager les collègues. **FO répond que notre liminaire soulignait le fait que le recrutement de vacataires ne peut se substituer aux effectifs supprimés au cours des années précédentes.**

**FO évoque le passage entre agents du téléphone dédié au délestage du numéro national et souhaite que chaque agent puisse disposer de lingettes désinfectantes.** La direction répond qu'elle va doter les agents

Concernant le choix du futur responsable du SIP départemental, la direction répond que celui-ci n'est pas encore fait.

## 6. Questions diverses

- ✓ FO souhaite qu'un point COVID soit fait. La direction répond que 4 agents sont en ASA gardes d'enfants. 20 collègues ont été atteints du COVID depuis le début de la crise sanitaire. 3 cas COVID déclarés depuis la semaine dernière (1 à Chaumont, 1 à St Dizier et 1 à Bourbonne) dont 2 déjà en isolement car cas contact.
- ✓ FO ajoute avoir été informée que de nouveaux collègues ont émis le souhait de télétravailler et ont reçu une réponse négative faute de PC portables disponibles. FO demande si la DDFIP va bientôt recevoir une nouvelle dotation et si le délai est connu. La direction répond qu'une nouvelle dotation de 48 PC est prévu pour juin, l'objectif est d'attendre les 80 % d'agents équipés.
- ✓ FO évoque la maintenance FIDJI prévue le 21 avril occasionnant la fermeture de tous les SPF, SPFE et SDE Elle ajoute avoir saisi la direction par mail sur le sujet en date du 15 avril afin que les agents puissent bénéficier d'une autorisation d'absence. La direction répond que ce service peut effectuer d'autres tâches notamment du classement... Concernant les télétravailleurs FIDJI ils peuvent travailler sur des fichiers papier en préparation ! Bref pas d'ASA !
- ✓ Concernant l'absence d'arrivée de l'adjoint au SIE départemental, la direction répond qu'elle apportera son soutien au service.
- ✓ Les collègues du SDIF s'inquiètent de l'absence d'arrivée d'un catégorie C au mouvement national et constatent une dégradation nette de leurs conditions de travail. La direction répond qu'elle a rencontré récemment les agents et qu'elle est consciente des difficultés liées au délai de publication du SPF qui occasionne des contentieux d'attribution.
- ✓ FO évoque également la communication qui devait être faite sur les portefeuilles des collègues des SIE via l'annuaire Ulysse. La direction répond que l'annuaire est à jour. FO répond que ce n'est pas le cas mais après vérification, il s'avère que le portefeuille par numéro SIREN est noyé dans les informations liées aux coordonnées du SIE et n'est pas visible.
- ✓ FO a demandé par mail en date du 29 mars à la direction les classements des postes comptables à l'horizon 2023, cette information a été communiquée aux chefs de service le 11 février, mail resté sans réponse. La direction communique les classements.

- SIP Chaumont C2-3 ↗ SIP départemental Chaumont C2-2
  - SIE départemental C2-2 ↗ C2-2
  - SPF-E passe de C2-3 à C3-3
  - PRS passe de C3-2 à C3-3
- Trésorerie Chaumont C2-2 ↗ SGC Chaumont C2-1
  - Trésorerie St Dizier C2-3 ↗ SGC St Dizier C2-3
  - SGC Langres C2-2
  - Paierie départementale reste C2-3
  - Trésorerie St Dizier Ets Hospitaliers reste C2-3

La direction ajoute que les comptables dont les postes ont été déclassés ont été informés au préalable. Ces deux comptables bénéficient des garanties de rémunérations et de priorité d'affectation.

### Les représentants FO-DGFiP en CTL TITULAIRES

Rachel Delacourt, Catherine Durand, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau, Guy Zimmerlin